

## Compte rendu de la séance du mercredi 23 avril 2014

Secrétaire(s) de la séance:

Jessica LOPEZ

### Ordre du jour:

- 1/ Approbation du dernier Conseil Municipal
- 2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
- 3/ Vote du BUDGET PRIMITIF de la commune
- 4/ Vote du BUDGET PRIMITIF de l'assainissement
- 5/ Délibération d'amortissement du classement de la voirie communale et de la subvention du Plan de désherbage

### Questions Diverses :

Commission Communale des impôts

Repas des Aînés

Cérémonie du 8 Mai

Point sur le P.L.U

### Délibérations du conseil:

#### AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNAL ( DE 2014 06 01)

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal sur la nécessité d'amortir des sommes de 2013 :

La dépense figurant au mandat 156 (montant de 508 €) à savoir le classement des voies communales effectué par le Cabinet de Castillon la Bataille, Monsieur VIENNE Michel ainsi que la subvention reçue du Conseil Général figurant au titre 84 concernant le plan de désherbage (montant de 997.18 €)

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de prévoir au BP 2014 les amortissements ci-dessus sur un an.

#### Prévisions Budgétaires :

1/ un mandat au 6811(DF) 042 de 508 € et un titre au 2803 (RI) 040 de 508 €

2/ un mandat au 13913 (DI) 040 de 997.18 € et un titre au 777 (RF) 042 de 997.18 €

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ( DE 2014 06 02)

Le Conseil Municipal propose les commissaires suivant en vue de former la Commission Communale des Impôts Directs :

#### Titulaires :

MM LABRO Pascal, FAURE Robert, BERAU Laurent, TRASTE Philippe, DELBURG Alain

Titulaire hors commune: Mme FROMENTIER Brigitte de GUILLAC

Suppléants : MMe POURIAS ép GUIHENEUC Véronique, LAVEIX ép MAZIERES Véronique, MAURA Claudie,

MM REYGONDEAU Yves, FEYZEAU Michel

Suppléant hors commune : GAIRIN Gérard de LUGAIGNAC

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014(** **(DE 2014 06 03)**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal l'état 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013

Après en avoir délibéré, celui-ci vote à l'unanimité les taux d'imposition de 2014 qui restent inchangés,  
à savoir :

Taxe d'habitation : 12.00 %  
Taxe Foncière(bâti) : 20.50 %  
Taxe Foncière (non bâti) : 48.50 %

### **Commission Communale des impôts :**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du code général des impôts chaque commune a l'obligation de présenter une liste de 24 personnes dont 2 personnes extérieures à la commune pour la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID).

12 personnes seront retenues par les services de l'état, 6 titulaires et 6 suppléants.

Le rôle de cette commission est décliné dans une procédure émanant du ministère du budget, pour autant la commune décide de faire appel à un contrôleur de l'état pour développer et préciser la mission de chaque membre de la commission. Cette rencontre devrait avoir lieu en mars 2015.

### **Repas des aînés :**

Le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 31 mai au restaurant de Laromet, commune de Laroque. Un courrier est adressé aux personnes de 60 ans et plus afin de recenser le nombre de participants. Titulaires et conjoints sont invités par la municipalité. Les 2 minibus de l'intercommunalité ( 2x 8 personnes) ont été retenus pour emmener les personnes qui ne peuvent pas utiliser ou n'ont pas de véhicule.

### **Cérémonie du 8 mai :**

Un rassemblement est prévu le 8 mai 2014 à 11h30 devant le monument aux morts de notre commune pour le dépôt d'une gerbe et un discours prononcé par Monsieur le Maire.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité.

### **Point sur le PLU :**

A l'initiative de Monsieur le Maire qui souhaitait avoir un point précis sur l'état et l'avancement de notre Plan Local d'Urbanisme, les membres du conseil Municipal ont reçu tour à tour Monsieur Raillard représentant de la DDTM responsable de l'aménagement du territoire du Libournais et Monsieur Barraud représentant du cabinet d'étude ATIS Conseil en charge de la mise en forme de notre document.

Ces rencontres ont permis de préciser les points suivants :

- Notre PLU est actuellement opposable et constitue notre document d'appui pour la politique d'urbanisation communale.

- A la demande des services de l'état (DDTM), notre document doit être encore revu afin d'y intégrer le volet SAGE et SDAGE qui constitue la prise en compte de l'impact de l'évolution de l'urbanisation communale sur les réserves en eau (nappes de surface et profondes).
- Une fois le dossier finalisé (délai estimé à un mois environ), le conseil municipal sera en mesure de pouvoir demander aux services de l'état une modification des zones 2AU en zone AU dans le respect des principes énoncés dans le volet PADD (prévision de l'évolution des populations sur 15 ans).
- En dehors de ces modifications dites simplifiées, toute demande de changement de destination devra faire l'objet d'une demande de révision, procédure longue qui engage la commune financièrement (environ 15000€) et sur des délais d'environ 1 an ½ à 3 ans.

### **Commissions Communales :**

Les membres de chaque commission communale seront rapidement contactés et réunis pour définir les axes de travail (dossiers) et le mode de fonctionnement de la commission. (les lundi de préférence)

Il est également demandé aux membres des commissions communales de se positionner sur les commissions intercommunales qui sont aujourd'hui connues.

### **Edito communal :**

La distribution de l'édito communal est envisagé vers le 9 mai, il est souhaitable que chaque membre de la commission communication puisse participer à l'élaboration de ce petit journal d'information.

### **Dépose des supports « Moyenne Tension » :**

La société CanaElec nous indique que la dépose des supports « moyenne Tension » présents sur la commune seront déposés à partir du mois de mai 2014. Ces travaux font suite et fin au chantier d'enfouissement des réseaux HTA entrepris par ERDF.

La séance est levée à 21 h30